



# CONDUIRE AU TRAVAIL

**UN RISQUE PROFESSIONNEL  
QUI NE SE NEGLIGE PAS**



**aipals**

la prévention en action

# 1<sup>RE</sup> CAUSE D'ACCIDENT MORTEL AU TRAVAIL

## CONDUIRE DANS LE CADRE DU TRAVAIL expose au risque routier.

Il se traduit par un risque d'accident, ou d'atteinte à la santé du salarié, lié à un déplacement lors d'une mission pour le compte de son entreprise. Ce risque concerne tous les types de véhicules (voiture, deux roues, utilitaire, camion...) et tous les déplacements, qu'ils soient ponctuels ou réguliers, de courte durée ou non. Le risque routier concerne chaque salarié qui utilise un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle. Certains métiers sont particulièrement exposés à ce risque comme les chauffeurs, les livreurs, les commerciaux...

### LE SAVIEZ-VOUS ?



- Un accident survenu lors d'une mission professionnelle est considéré comme un accident du travail.
- Plus de 1 000 salariés sont tués chaque année, par accident routier, de trajet ou de mission, ce qui représente 61% de la totalité des accidents de travail mortels en France! Par ailleurs, 91% des accidents sont liés à des facteurs humains.

## LES FACTEURS DE RISQUES

► **QUI PERTURBENT LES CAPACITÉS** de concentration, d'attention et augmentent la prise de risque :

- **Alcool** : il diminue le champ visuel, perturbe les capacités intellectuelles, ralentit les réflexes et augmente le risque d'accident. Il représente 35 % des accidents mortels (source ANPAA);
- **Fatigue, stress, soucis** : la fatigue est le 1<sup>er</sup> facteur d'accident sur autoroute. La baisse physiologique de la vigilance est maximale entre 2 h et 5 h, et également de 13 h à 15 h;
- **Manque de sommeil** : 50 % des conducteurs accidentés sont en dette de sommeil
- **Drogues et stupéfiants** : ils sont interdits et totalement incompatibles avec la conduite. Ils peuvent provoquer une diminution des réflexes, de la somnolence, des vertiges...;
- **Médicaments** : recherchez la présence d'un pictogramme sur l'emballage et soyez attentif au conseil de votre médecin;



- **Vitesse** : elle diminue le champ visuel, augmente la distance d'arrêt, aggrave les accidents;
- **Téléphone** : son utilisation entraîne une baisse de la vigilance et une augmentation du temps de réaction, et ce même avec un kit mains libres (interdit);

- **Conditions météorologiques** : elles peuvent modifier les distances de freinage (pluie, neige, verglas) et altérer la visibilité (brouillard, éblouissement).

► **INHÉRENTS AU TRAVAIL** à faire :

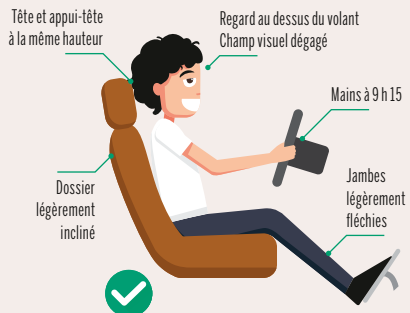
- Charges de travail ;
- Pression du temps / conduite dans l'urgence ;
- Accumulation des heures de travail ;
- Conduite de nuit ;
- Cumul des tâches ;
- Répondre aux clients en temps réel (téléphone portable).

*“Conduire est une activité à part entière, qui nécessite de prendre 40 décisions par minute. Pour votre sécurité, restez vigilant et soyez responsable !”*



## LES CONSEILS DE PRÉVENTION

- **RESPECTEZ LA RÉGLEMENTATION** (code de la route, limitations de vitesse) et porter les équipements de sécurité (ceinture, casque, ...);
- **VÉRIFIEZ L'ÉTAT DU VÉHICULE** et son entretien, ainsi que la présence d'équipement de sécurité (Airbags, ABS,...);
- **PLANIFIEZ VOTRE TOURNÉE** de livraison et/ou clients à visiter et préparez votre itinéraire. N'oubliez pas de tenir compte des temps de pause, des conditions météorologiques et du temps nécessaire à votre trajet;
- **PROSCRIVEZ L'ALCOOL AVANT DE PRENDRE LE VOLANT**, et en cas de prise de médicament, informez-vous bien auprès de votre médecin.
- **NE TÉLÉPHONEZ PAS ET NE DÉCROCHEZ PAS VOTRE PORTABLE**, même si vous utilisez un kit main libre. Quand l'oreille est au téléphone, l'œil n'est pas sur la route.
- **ENVISAGEZ DES MOYENS ALTERNATIFS PLUS SÛRS** (visioconférence, transports en commun, train, avion,...);
- **ROULEZ AVEC VOTRE PERMIS DE CONDUIRE VALIDE**, sinon informez votre employeur;
- **PENSEZ AUX FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA CONDUITE** (sensibilisations, stages pratiques et théoriques);
- **RÉGLEZ VOTRE POSTE DE CONDUITE** avant de démarrer votre véhicule, pour vous assurer d'avoir une posture confortable pour votre corps.



## VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### Votre employeur peut :

- mener des actions préventives à l'attention de ses salariés : responsabiliser la tâche de conduite, développer la conduite préventive, sensibiliser les conducteurs en communiquant en interne sur le sujet...;
- réaliser des tests salivaires de dépistage de drogues et stupéfiants, conformément à l'arrêt du Conseil d'État n° 394.178 du 5 décembre 2016.

Le médecin du travail et les professionnels de son équipe santé travail peuvent vous apporter des conseils lorsque vous prenez la route pour votre travail.

Votre médecin traitant peut vous conseiller sur la compatibilité de certains de vos traitements médicamenteux avec la conduite.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Consultez le document ED986 de l'INRS ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr))
- Consultez le site de la sécurité routière ([www.securite-routiere.gouv.fr/](http://www.securite-routiere.gouv.fr/))

**PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER  
AU TRAVAIL  
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**



#### **CENTRE DE MONTPELLIER**

Maison de l'Entreprise  
429, rue de l'Industrie  
CS 70003  
34078 Montpellier Cedex 03  
Tél. : 04 67 06 20 10  
Fax : 04 67 06 20 20



#### **CENTRE DE CASTRIES**

85 avenue des Gardians  
PRAE Via Domitia  
34160 Castries  
Tél. : 04 26 78 47 80  
Fax : 04 26 78 47 81



#### **CENTRE DE LATTES**

Z.A.C. Font de la Banquière  
Plan du Nega Cat  
CS 71007  
34973 Lattes Cedex  
Tél. : 04 67 15 93 30  
Fax : 04 67 15 93 31

**aipals.com**